CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 39,21

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET : Aide du Département aux travaux de proximité - Année 2019 - 4ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département consacrera au dispositif "Aide du Département aux travaux de proximité" 25 millions d'euros en 2019.

Trois répartitions de crédits ont été approuvées par la Commission permanente du Conseil départemental lors de ses réunions des 5 avril, 24 mai et 27 juin 2019 pour un montant total de 8 120 067 €

Le Département a été saisi par 75 communes, au titre d'une quatrième répartition de crédits, de 170 demandes de subventions départementales formulées pour 2019 par des communes des Bouches-du-Rhône et présentées en annexe 1.

Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 8 688 519 € sur une dépense subventionnable de 12 412 165 €HT.

Par ailleurs, la commune de Saint-Chamas sollicite une réaffectation de la subvention de 59 500 € allouée par la Commission permanente du 17 octobre 2017 pour les travaux de voirie chemin de la Rabassière, rénovation chaussée et pluvial du Clos Flavien, chemin des Ragues, la Glacière, rue Denfert, chemin de la Brasserie, montée Barbette et chemin du Guiet, sur une dépense subventionnable de 85 000 € HT (dossier n°AC-7338) au profit de travaux de voirie montée Barbette, place Saint-Pierre, rue Denfert, sécurisation du mur de soutènement du chemin de la Rabassière (coût réel : 97 898 € HT), soit une subvention de 59 500 € sur une dépense subventionnable de 85 000 €HT (dossier n°AC-11759).

Cette réaffectation, présentée en annexe 2, est sans incidence budgétaire.

En outre, la commune de Plan-d'Orgon sollicite une réaffectation de la subvention de 37 450 € allouée par la Commission permanente du 12 mai 2017 pour les travaux de couverture des accès aux écoles maternelle et élémentaire, sur une dépense subventionnable de 53 500 € HT (dossier n°AC-6464) au profit de la création d'un exutoire pour les eaux pluviales au Clos du Moulin et du réaménagement du parvis du centre Paul Eluard, soit une subvention de 37 450 € sur une dépense subventionnable de 53 500 €HT (dossier n°AC-10772).

Cette réaffectation, présentée en annexe 2, est sans incidence budgétaire.

Enfin, la commune de Plan-d'Orgon sollicite une réaffectation de la subvention de 59 500 €allouée par la Commission permanente du 14 décembre 2018 pour la mise en place d'un distributeur automatique de billets, sur une dépense subventionnable de 85 000 €HT (dossier n°AC-9729) au profit de la rénovation du chauffage de l'école élémentaire Jean Macé, soit une subvention de 59 500 €sur une dépense subventionnable de 85 000 €HT (dossier n°AC-12564).

Cette réaffectation, présentée en annexe 2, est sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL